



-Communiqué de presse du 24 décembre 2018-

Un front large et uni de la société civile demandant à Bruno Le Maire de ne pas entraver la suspension du E 171

Dans une tribune publiée CE JOUR DANS LE MONDE, 22 organisations de la société civile¹ (consommation, alimentation, environnement, famille, santé), dont Agir pour l'Environnement, interpellent Bruno Le Maire pour qu'il prenne l'arrêté permettant de suspendre l'utilisation du dioxyde de titane (ou E171) dans l'alimentation, rendant ainsi effective une disposition de la loi Alimentation.

Les organisations dénoncent un blocage inacceptable du Ministère de l'Economie, seul ministère habilité à prendre l'arrêté relevant du code de la consommation. Elles demandent l'application sans plus tarder de cette mesure importante de santé publique issue d'un processus démocratique.

Rappel des faits – Faisant suite aux alertes croissantes de la communauté scientifique et de la société civile sur les dangers du dioxyde de titane, [le gouvernement s'est engagé, en mai 2018](#), à suspendre cet additif de l'alimentation d'ici la fin de l'année. Cet engagement a été inscrit dans [l'article 53 de la loi alimentation](#), votée le 2 novembre, dans le prolongement des Etats généraux de l'alimentation. Mais lors de la réunion du 26 novembre du comité de dialogue « Nanomatériaux et santé » de l'ANSES, des représentants de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ont indiqué que l'arrêté visant à suspendre l'utilisation du E171 était compromis en raison de l'insuffisance de preuves scientifiques attestant du « danger grave ou immédiat ».

Rétropédalage inacceptable – « Pourquoi ce blocage ? Nous avons suffisamment d'études qui montrent des dangers sanitaires graves ! Le gouvernement doit avoir du courage politique, comme pour l'interdiction du Bisphénol A dans les contenants alimentaires en 2015 ! », s'exclame Stéphen Kerckhove, délégué général d'Agir pour l'environnement. Cette décision concernant un colorant alimentaire facilement substituable et n'ayant aucune vertu nutritionnelle, a déjà été largement anticipée par [un nombre croissant d'opérateurs](#) (une grande partie des distributeurs comme Carrefour, Casino, Auchan...et fabricants notamment du secteur de la confiserie : Mars, Lutti, Verquin....

Une substance dangereuse contenant des nanoparticules – Le dioxyde de titane est un pigment blanc composé de nanoparticules, c'est-à-dire de particules extrêmement petites (10 000 fois plus petites qu'un grain de sel) aux propriétés aussi puissantes qu'incontrôlées. Leur taille leur permet de franchir plus facilement les barrières physiologiques et de s'accumuler dans le corps où elles peuvent avoir des effets toxiques (effets cancérigènes, affaiblissement du système immunitaire...), comme l'a montré l'étude de l'INRA sur des rats publiée en janvier 2017.

¹ Agir pour l'Environnement, Bio Consom'acteurs, Comité pour le développement durable en santé (C2DS), Consommation Logement Cadre de vie (CLCV), Foodwatch, France Nature Environnement (FNE), Générations Cobayes, Générations futures, Greenpeace, Health and Environment Alliance (HEAL), Institut national de la Consommation (INC) – 60 Millions de consommateurs, Léo Lagrange Défense des Consommateurs, Ligue contre le cancer, Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamique (MABD), Miramap, Réseau Environnement Santé (RES), Sciences citoyennes, Terre et Humanisme, UFC-Que Choisir, Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), WECF France, Yuka

CONTACT PRESSE

Magali Ringoot, coordinatrice des campagnes – Tél. 06 52 45 64 89 – mringoot@agirpourlenvironnement.org

Stéphen Kerckhove, délégué général – Tél. 06 06 88 52 66

Ressources : <https://stop-nano.agirpourlenvironnement.org/campagne-nanos>

Association nationale de protection de l'environnement habilitée au titre de l'article L141-3 du code de l'environnement